

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **348^e** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 20 mai 2020, à 17 h 30 via Zoom.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames Johanne Allaire
 Sophie Jean
 Louise Lacoste
 Mélanie Laflamme
 France Lamarche
 Lyne Larouche
 Martine Lavoie
 Marie-Anne Perreault
 Christiane Pichette
 Suzie Ranger
 Annie Saint-Germain
 Brianna Teupe

Messieurs Robin Blanchet
 Tarik-Alexandre Chbani
 Jacques Cyr
 Jean-Philippe Martin
 Olivier Simard

INVITÉS PRÉSENTS

Mesdames Émy Daniel
 Chantale Gagné
 Marilyn Doucet
 Christianne Kaddis
 Isabelle Legault

Monsieur Simon Lavoie

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de la 347^e assemblée ordinaire : correction et approbation
3. Procès-verbal de la 113^e assemblée extraordinaire : correction et approbation
4. Procès-verbal de la 114^e assemblée extraordinaire : correction et approbation
5. Affaires découlant de ces procès-verbaux
6. Rapport du directeur général
7. Points de décision
 - (d) 7.1 Adhésion au regroupement d'achats (COLLECTO) pour les services de gestion des matières résiduelles SAR260-2020 – sera traité en point d'information
 - (d) 7.2 Réfection de toiture – bassins B1 et C7 (appel d'offres AO-1920-002)
 - (d) 7.3 Sanction des études :
 - 7.3.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanction
 - 7.3.2 Attestations d'études collégiales (AEC)
 - (d) 7.4 Composition de la Commission des études 2019-2020 (mars 2020)

8. Points d'information

- (d) 8.1 Adhésion au regroupement d'achats (COLLECTO) pour les services d'assurance de dommages SAR250-2020
- (d) 8.2 Modification des statuts de la librairie Montmorency inc.
- (d) 8.3 Budget 2020-2021 : état de situation au 30 juin 2020
- (d) 8.4 Budget MAOB (mobilier, appareillage, outillage, bibliothèque)
- 8.5 Contrat de l'ombudsman
- 8.6 Frais sessionnels hiver 2020 et automne 2020
- (d) 8.7 Plan de reprise
- 8.8 Adhésion au regroupement d'achats (COLLECTO) pour les services de gestion des matières résiduelles SAR260-2020

9. Correspondance et communications écrites

- 9.1 Correspondance du 9 mars 2020 du bureau du sous-ministre (annonce concernant les mandats au Conseil d'administration)
- 9.2 Lettre de félicitations du Centre Desjardins Entreprises du 19 février 2020
- 9.3 Correspondance du ministre de l'Éducation du 24 mars 2020 (octroi d'un soutien financier)
- 9.4 Correspondance du ministre de l'Éducation du 24 mars 2020 (octroi d'un soutien financier)
- 9.5 Demande du 22 avril du ministre Roberge aux élèves et étudiants (aide)
- 9.6 Correspondance du 8 mai du ministre Roberge (report des échéanciers)
- 9.7 Correspondance du sous-ministre Eric Blackburn (mandat à la TÉLUQ)
- 9.8 Correspondance du 8 mai du président-directeur général du Centre de services partagés (report du CAG)

10. Varia

11. Huis Clos

CA19/20-348.1/
ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, la présidente du Conseil, madame Christiane Pichette, déclare l'assemblée ouverte. Madame Sylvie Carrière agit comme secrétaire de l'assemblée. Le directeur général souhaite la bienvenue à la nouvelle administratrice, madame Marie-Anne Perreault, membre issue du milieu socio-économique.

Le point de décision 7.1 sera traité en point d'information (8.8).

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Martin

Appuyé par : Mme Lyne Larouche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 348^e assemblée tel que modifié.

CA19/20-348.2
PROCÈS-VERBAL DE
LA 347^e ASSEMBLÉE
ORDINAIRE

2. Procès-verbal de la 347^e assemblée ordinaire : correction et approbation

Il est proposé par : Mme Johanne Allaire

Appuyé par : Mme Martine Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 347^e assemblée ordinaire tel que déposé.

CA19/20-348.3/
PROCÈS-VERBAL DE
LA 113^e ASSEMBLÉE
EXTRAORDINAIRE

3. Procès-verbal de la 113^e assemblée extraordinaire : correction et approbation

Il est proposé par : Mme Johanne Allaire

Appuyé par : M. Jacques Cyr

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 113^e assemblée extraordinaire tel que déposé.

CA19/20-348.4/
PROCÈS-VERBAL DE
LA 114^e ASSEMBLÉE
EXTRAORDINAIRE

4. Procès-verbal de la 114^e assemblée extraordinaire : correction et approbation

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : M. Robin Blanchet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 114^e assemblée extraordinaire tel que déposé.

CA19/20-348.5/
AFFAIRES
DÉCOULANT DE CES
PROJETS-VERBAUX

5. Affaires découlant de ces procès-verbaux

Procès-verbal de la 347^e assemblée ordinaire : la ventilation des incomplets pour les programmes Soins infirmiers, Sciences naturelles, Sciences humaines et Techniques de comptabilité et de gestion est transmise par la directrice des études.

CA19/20-348.6/
RAPPORT DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL

6. Rapport du Directeur général

Le Directeur général fait rapport aux membres quant aux éléments suivants :

- Contexte actuel de pandémie – état de la situation au Collège
 - Planification de la reprise
 - Création de trois comités : comité Expérience Montmorency, Table de concertation, Comité SST
 - Arrivée de Simon Lavoie, direction des technologies de l'information
 - Nominations à la direction des ressources humaines : Isabelle Grelier, directrice et Louis-Charles Dufour Grégoire, directeur adjoint
 - Dossier CSI
 - Carrefour technologique
 - Hausse des devis scolaires pour 2028
 - Centre sportif du Collège
-

CA19/20-348.7/
POINTS DE
DÉCISION

7. Points de décision

(d) 7.1 Adhésion au regroupement d'achats (COLLECTO) pour les services de gestion des matières résiduelles SAR260-2020

Ce point sera traité en point d'information puisque la valeur monétaire approximative des besoins du Collège dans ce dossier devrait avoisiner les 102 000 \$. L'autorisation relève du Comité exécutif.

(d) 7.2 Réfection de toiture – bassins B1 et C7 (appel d'offres AO-1920-002)

Concernant le projet de réfection de la toiture – bassins B1 et C7, un appel d'offres public a été réalisé du 28 février 2020 au 11 mai 2020, et l'ouverture des soumissions a permis de sélectionner l'entrepreneur général qui sera responsable d'effectuer les travaux de réfection de la toiture. Le Comité exécutif a convenu de se prononcer sur ce point pendant cette rencontre-ci.

CONSIDÉRANT qu'un rapport d'inspection de l'ensemble des toitures du Collège ayant priorisé les bassins B1 et C7 pour leur réfection;

CONSIDÉRANT que le projet sera financé via l'enveloppe de maintien d'actif;

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection de la toiture seront effectués entre le 3 juin 2020 et le 15 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT la préparation des plans et devis par la firme Héroïse Thibodeau architecte inc., la surveillance des travaux et l'analyse des matériaux effectuées par la firme Toitech enr.;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public # AO-1920-002 a été réalisé du 28 février 2020 au 11 mai 2020, pour déterminer l'entrepreneur général qui effectuera les travaux de réfection de la toiture – bassins B1 e C7 ;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre et que le classement des entrepreneurs est le suivant :

Nom du fournisseur	Montant de la soumission (taxes en sus)
1. Groupe Cirtech Inc.	618 625,00 \$
2. Norexco Inc.	710 426,69 \$
3. n/a	XXX,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions reçues, effectuée par la firme Héroïse Thibodeau architecte inc. ainsi que la recommandation de ces derniers;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur général Groupe Cirtech Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services financiers et des ressources matérielles et du directeur général;

Pour le Comité exécutif :

Il est proposé par : M. Jacques Cyr

Appuyé par : M. Robin Blanchet

Pour le Conseil d'administration :

Il est proposé par : Mme Marie-Anne Perreault

Appuyé par : M. Robin Blanchet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entrepreneur Groupe Cirtech Inc. pour un montant de 618 625,00 \$ (taxes en sus), pour la réfection de la toiture – bassins B1 et C7.

Une résolution permettant la conclusion d'ordres de changements jusqu'à concurrence de 10 % du montant est également requise, à des fins d'opérations internes.

CONSIDÉRANT qu'un rapport d'inspection de l'ensemble des toitures du Collège ayant priorisé les bassins B1 et C7 pour leur réfection;

CONSIDÉRANT que le projet sera financé via l'enveloppe de maintien d'actif;

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection de la toiture seront effectués entre le 3 juin 2020 et le 15 juillet 2020;

CONSIDÉRANT la préparation des plans et devis par la firme Héloïse Thibodeau architecte inc., la surveillance des travaux et l'analyse des matériaux effectuées par la firme Toitech enr;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public # AO-1920-002 a été réalisé du 28 février 2020 au 11 mai 2020, pour déterminer l'entrepreneur général qui effectuera les travaux de réfection de la toiture – bassins B1 e C7 ;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre et que le classement des trois premiers entrepreneurs est le suivant :

Nom du fournisseur	Montant de la soumission (taxes en sus)
3. Groupe Cirtech Inc.	618 625,00 \$
4. Norexco Inc.	710 426,69 \$
4. n/a	XXX,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions reçues, effectuée par la firme Héloïse Thibodeau architecte inc. ainsi que la recommandation de ces derniers;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur général Groupe Cirtech Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services financiers et des ressources matérielles et du directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Johanne Allaire

Appuyé par : M. Jean-Philippe Martin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

...2

D'AUTORISER l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entrepreneur Groupe Cirtech Inc. pour un montant de 618 625,00 \$ (taxes en sus), pour la réfection de la toiture – bassins B1 et C7;

DE PERMETTRE la conclusion d'ordres de changements jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat, c'est-à-dire un montant maximum de 61 862,50 \$ (taxes en sus). Il est entendu que chaque ordre de changement devra se faire en respect de la délégation de pouvoir autorisée au Règlement de régie interne (numéro 1) et au Règlement relatif à la gestion contractuelle et à la délégation des pouvoirs dévolus aux dirigeants de l'organisme (numéro 4) du Collège.

(d) 7.3 Sanction des études

Il n'y a pas de sanction des études à adopter.

(d) 7.4 Composition de la Commission des études 2019-2020 (janvier 2020)

La composition de la Commission des études (présidence, responsables de programmes et autres membres) pour l'année 2019-2020 (janvier 2020) est déposée.

CONSIDÉRANT la composition de la Commission des études pour l'année 2019-2020 déposée en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 7 sur la Commission des études;

CONSIDÉRANT les modalités de nomination des responsables pédagogiques prévues à l'article 3.1.1 e) du Règlement numéro 7 sur la Commission des études;

CONSIDÉRANT le respect par le Collège des règles de composition et de nomination des membres de la Commission des études telles qu'énoncées à l'article 3.1.1 du règlement numéro 7 sur la Commission des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

Il est proposé par : M. Tarik-Alexandre Chbani

Appuyé par : M. Robin Blanchet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RECEVOIR officiellement la liste des membres de la Commission des études pour l'année 2019-2020, le tout selon la liste annexée.

CA19/20-348.8/
POINTS
D'INFORMATION

8. Points d'information

8.1 Adhésion au regroupement d'achats COLLECTO pour les services d'assurance de dommage SAR250-2020

Collecto Services regroupés en éducation (COLLECTO) a souhaité lancer un appel d'offres sur invitation en vue du renouvellement du programme d'assurance de dommages SAR250-2020.

Le Collège a manifesté l'intérêt de se joindre à cet appel d'offres sur invitation regroupé. Comme le délai pour y participer était le 8 mai dernier, le directeur général, par sa délégation à procéder dans les dossiers le requérant, a permis au Comité exécutif d'adopter la résolution lors de la séance du 5 mai 2020.

Le Comité exécutif a autorisé COLLECTO à lancer un appel d'offres sur invitation au nom du Collège Montmorency et à l'identifier comme un organisme participant aux contrats qui seront conclus (Art. 3.3, DGC). Également, il a autorisé le directeur général à signer le mandat pour le contrat des services professionnels d'assurance de dommages SAR250-2020 pour une période initiale de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2020. Il pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'un an chacune, et ce, après évaluation des organismes participants. La durée maximale de ce contrat est de cinq ans.

8.2 Modification des statuts de la librairie Montmorency inc.

Le Conseil d'administration a adopté lors de l'assemblée du 20 février 2020, la résolution pour le changement de statut de la librairie Montmorency inc. avec l'ajout suivant « le Conseil d'administration prend acte que le Collège mettra en place un comité local de gouvernance préalablement au changement de statut de la librairie Montmorency inc. en coopérative ».

Cependant, compte tenu de la situation de la COVID-19, le Collège n'a pas eu le temps de créer le comité local. Étant donné l'urgence de mettre en place un site web transactionnel, surtout dans la situation actuelle, le Comité exécutif a autorisé le Collège, lors de la séance du 5 mai dernier, à permettre le changement des statuts de la librairie Montmorency inc. en coopérative, en date du 1^{er} juin 2020. Le comité qui avait été créé précédemment en vue de la création du comité local de gouvernance reprendra ses travaux.

8.3 Budget 2020-2021

La directrice des services financiers et des ressources matérielles livre l'état de situation des budgets au 30 juin 2020. Plusieurs ajustements devront être faits par rapport au budget qui avait été planifié avant la pandémie.

Par ailleurs, considérant la situation exceptionnelle, le Comité de direction du Collège recommande de déposer un plan des effectifs pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020, sans création de postes et qui tient compte des actions suivantes :

- Aucun remplacement pour les départs à la retraite;
- Aucun remplacement pour les PVRTT et AHT (réduction de temps de travail ou aménagement);
- Aucun temps supplémentaire autorisé – demande d'épuiser toutes les banques de temps en cours;
- Aucune demande d'embauche en surcroit.

Le Comité de direction pourra analyser toute situation exceptionnelle relative à ces actions.

8.4 Budget MAOB (mobilier, appareillage, outillage, bibliothèque)

L'exercice de planification du budget annuel d'investissement pour le MAOB s'est déroulé de façon inaccoutumée compte tenu du travail à distance pour tous les membres du comité. L'analyse de toutes les demandes a débuté à la fin mars. La répartition de l'enveloppe totalise 1 904 573 \$. L'autorisation de dépenser l'enveloppe MAOB doit être obtenue en mai pour pouvoir être en mesure de répondre aux différentes demandes pour la session d'automne.

8.5 Contrat de l'ombudsman

Le directeur général informe les membres de l'intention de l'ombudsman, madame Pascale Legault, de ne pas renouveler son mandat qui arrive à échéance le 30 juin prochain. Madame Legault assurera toutefois la continuité auprès de la clientèle montmorencienne jusqu'à l'arrivée en fonction du nouvel ombudsman.

8.6 Frais sessionnels hiver 2020 et automne 2020

Les frais sessionnels de l'hiver 2020 et de l'automne 2020 sont déposés par la Direction des études, à titre informatif.

8.7 Plan de reprise

Le Comité de direction a élaboré une stratégie de reprise et de continuité. Trois groupes de travail ont été mis sur pied (Table de concertation, Expérience Montmorency et Comité santé et sécurité – ce comité existait déjà mais a accéléré la cadence des travaux) afin de trouver des pistes de solutions aux enjeux soulevés au sujet de la reprise automnale en mode hybride (reprise des activités considérées essentielles à effectuer sur les lieux avec un minimum d'effectifs).

9. Correspondance et communications écrites

- 9.1 Correspondance du 9 mars 2020 du bureau du sous-ministre : annonce du renouvellement des mandats de Mmes Christiane Pichette et Louise Lacoste et nomination de la nouvelle administratrice, catégorie socioéconomique, M^{me} Marie-Anne Perreault au Conseil d'administration du Collège.
- 9.2 Lettre de félicitations du Centre Desjardins Entreprises du 19 février 2020 pour la nomination du Collège à titre de finaliste dans la catégorie Investissements du Gala Dunamis 2020 de la Chambre de commerce et d'industrie de Laval.
- 9.3 Correspondance du ministre de l'Éducation du 24 mars 2020 : octroi d'un soutien financier de 575 000 \$ pour le projet Déploiement à grande échelle du système téléphonique basé sur le nuage Microsoft.
- 9.4 Correspondance du ministre de l'Éducation du 24 mars 2020 : octroi d'un soutien financier de 80 000 \$ pour le projet Carrefour d'innovation et de transformation numérique, dans le cadre de l'appel de projets de l'annexe budgétaire I026.
- 9.5 Demande du 22 avril du ministre Roberge aux élèves et étudiants de prêter main-forte au personnel infirmier et aux préposés aux bénéficiaires qui œuvrent dans le domaine de la santé.
- 9.6 Correspondance du 8 mai du ministre Roberge aux dirigeants des établissements d'enseignement supérieur annonçant le report de la plupart des échéanciers incluant ceux concernant la planification et les opérations budgétaires.
- 9.7 Correspondance du sous-ministre Eric Blackburn : mandat confié à la TÉLUQ pour la création d'une formation de 15 à 20 heures portant sur l'enseignement à distance.
- 9.8 Correspondance du 8 mai du président-directeur général du Centre de services partagés avisant du report de la mise en œuvre du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et des Infrastructures technologiques Québec (ITQ).

8. Varia
Sans objet.

CA19/20-348.8/
VARIA

9. Huis Clos
Sans objet.

CA19/20-348.9/
HUIS CLOS

LA SÉANCE EST LEVÉE



Christiane Pichette
Présidente

Sylvie Carrière
Secrétaire